
 CABINET DU PREMIER MINISTRE

 Décret n° 80/030 du 26/01/80
 portant nomination d'un Directeur des
 Services Centraux Logistiques à la
 Direction Générale de la Sécurité
 Publique.-

Le Membre du Bureau Politique, Premier Ministre,
 Chef du Gouvernement;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination
 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
 des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret 77/547 du 3 Novembre 1977 portant création,
 attributions et organisation du Ministère de l'Intérieur;

Vu le Décret 77/550 du 3 Novembre 1977, portant création,
 attributions et organisation de la Direction Générale de la Sécurité
 Publique;

Vu le Décret 77/551 du 3 Novembre 1977, portant création
 attributions et organisation de la Direction des Services Adminis-
 tratifs et Finances à la Sécurité;

Vu le Décret 78/576 du 31 Août 1978 portant nomination
 du Lieutenant BOUSSI Raphaël en qualité de Directeur des Services
 Centraux Logistiques à la Générale de la Sécurité Publique.

SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

D E C R E T E

Article 1er : Le Capitaine Eugène EPOUERY est nommé
 Directeur des Services Centraux Logistiques à la Direction Générale
 à la Sécurité Publique, en remplacement du Lieutenant BOUSSI
 Raphaël appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Les Ministres de l'Intérieur et des Finances
 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des
 présentes prescriptions.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter
 de la date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel
 de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin
 sera ./.-

Fait à Brazzaville, le 26 Janvier 1980

Par le Premier Ministre
 Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Membre du Bureau Politique,
 Ministre de l'Intérieur,

Le Ministre des Finances

Commandant François Xavier KATALI

Henri L O P E S